Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORRECTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION PAR L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

L'indexation passe de 1,91% à 1,33% et le déficit 2001 diminue de 10 millions

Suite à une erreur dans la pondération de l'indice des prix à la consommation, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a revu à la baisse la série d'indices établis depuis juin dernier. Basée sur l'évolution annuelle de cet indice entre les mois d'octobre 1999 et 2000, l'indexation des salaires des employés de l'Etat de Vaud s'élèvera à 1,33% au lieu de 1,91%. Cette correction se traduit par une réduction du déficit 2001 de 10 millions de francs.

L'Office fédéral de la statistique a décidé jeudi dernier de réviser les résultats de l'indice suisse des prix à la consommation rétroactivement pour les mois de juin à octobre 2000. Les fortes augmentations des prix du mazout relevés ces derniers mois ont provoqué une augmentation sensible de l'indice des prix, en particulier en septembre 2000. Interpellés par cet élément, les statisticiens de l'OFS ont réexaminé leurs calculs. Les résultats montrent que le poids du mazout dans le panier-type de la ménagère a été surestimé alors que celui de l'électricité a été sous-évalué.

Cette nouvelle pondération modifie donc à la baisse l'indice des prix à la consommation des mois de juin à novembre 2000. De 2,3%, le renchérissement annuel au mois de septembre est ramené à 1,4%. Le mois d'octobre affiche quant à lui un renchérissement annuel de 1,3% au lieu de 1,9%.

Pour le canton de Vaud, cette nouvelle donnée statistique se répercute sur l'indexation des salaires des collaborateurs de l'Etat. En effet, conformément à l'article 54 de l'actuelle loi sur le statut des fonctions publiques cantonales, l'adaptation des salaires au coût de la vie se fonde sur l'indice des prix à la consommation établi par l'OFS et correspond à l'évolution constatée entre octobre 1999 et octobre 2000. Etablie à

1,91% avec les indices non révisés, cette évolution est en fait de 1,33%.

La correction apportée par l'OFS a pour conséquence de réduire l'indexation des salaires des collaborateurs de l'Etat et de ramener le déficit prévisible au budget 2001 de 200 à quelque 190 millions de francs. Le Conseil d'Etat tient toutefois à rappeller que, pour la 1ère fois depuis 9 ans, le statut de la fonction publique sera pleinement appliqué en 2001.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 décembre 2000

Charles Favre, Chef du département des finances 021/316.20.01 Frédéric Daler, Chef du service du personnel 021/316.19.01